



**Conseil d'administration
Séance du 12 décembre 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 87/2022	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION
	Dossier d'accréditation hors vague

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 28 octobre 2022

Le Conseil d'Administration approuve la demande d'accréditation hors vague du Master mention « Droit Notarial » parcours Droit notarial des affaires.

Document annexé

A Saint Etienne le 13 décembre 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0

Demande de création d'une formation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, master

Etablissement : Université de Saint-Etienne

Intitulé : Master mention « Droit notarial »

Restructuration Création

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : DEG

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

Parcours « Droit notarial des affaires »

Objectifs de la formation :

Formation des notaires et des notaires salariés.
Préparation à passer le Diplôme Supérieur du Notariat.
Cette formation vise en outre à diversifier et élargir l'offre de formation des masters en Droit proposés par la Faculté de droit de l'Université de Saint-Etienne, avec la création de nouvelles places en M1.

Organisation de la formation :

Il s'agit d'une formation se déroulant en 2 années en alternance.

Il s'agit d'un master avec qu'un seul parcours. Le Master 1 et 2 se répartissent avec une base commune (matières fondamentales en droit notarial) et des cours de spécialité en droit des affaires.

Modalités d'enseignement :

Cette formation est faite en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Les enseignements seront répartis selon des blocs de connaissances qui portent à la fois sur les activités notariales traditionnelles et sur le monde des affaires. Par ailleurs, ces mêmes enseignements seront pensés afin que les étudiants acquièrent des compétences pour la rédaction des actes mais aussi pour délivrer des conseils aux clients.

La formation sera construite selon une approche par blocs de compétences et connaissances (Fiche RNCP 34124).

Il s'agira de fournir aux étudiants toutes les connaissances liées au monde notarial tout en contrôlant qu'ils ont acquis les compétences nécessaires pour la réalisation de leurs missions.

Par ailleurs, un conseil de perfectionnement, associant le personnel enseignant de l'Université, les professionnels

	intervenants dans la formation, des représentants des apprentis ainsi que des représentants des entreprises (chambre des notaires, INFN,...) sera constitué.
Volume horaire de la formation :	Le Master 1 comporte 420 heures d'enseignements dont 40 heures d'anglais. Le Master 2 comporte 420 heures d'enseignements.
Lieux de la formation :	Université de Saint-Etienne Campus Tréfilerie – Saint-Etienne
Liens avec la recherche :	Ce Master sera adossé au CERCRID UMR CNRS 5137
Liens avec le monde socio-économique :	Cette formation bénéficie d'un partenariat avec les institutionnels du notariat. Ainsi, la Chambre des notaires de la Loire, le Conseil régional des notaires de Lyon, le Conseil Supérieur du Notariat ainsi que l'Institut National de Formation des Notaires seront les partenaires de cette formation et apporteront leur soutien à celle-ci.
Effectifs attendus :	Cette formation prévoit un effectif d'une vingtaine d'étudiants par promotion.
Pour les Licences professionnelles Origine des publics :	

Présentation de l'équipe pédagogique	
Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation	Le corps enseignant sera composé des PU (9) et des MCF (22) de la Faculté de droit de Saint-Etienne.
Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	Les interventions seront faites essentiellement par des notaires. Cette part correspond pour au moins 30% du volume horaire.
Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien	Sur les aspects administratifs, le diplôme sera encadré par le service de Scolarité de la Faculté de Droit, il aura dans ce cadre un personnel dédié, ainsi qu'un responsable pour l'alternance et le directeur des études de la Faculté de droit.

Partenariats	
Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement	

supérieur public

Internationalisation des formations

**Conventionnement avec une
institution privée française**

Une convention devra être signée avec l'Institut National de Formation des Notaires car pour accéder à la profession de notaire, les étudiants titulaires d'un Master en droit notarial doivent passer le Diplôme Supérieur de Notariat. L'INFN a été consulté et a apporté sa contribution à la réflexion sur la maquette. A ce stade, le processus contractuel est en cours, sous réserve de l'accréditation.